

## Colonnes Montantes, une mention qui fait la différence

Pour les entreprises du génie électrique qui interviennent dans l'habitat collectif, **Qualifelec** crée une nouvelle mention **Colonnes Montantes**, en complément de la qualification **Installations Electriques, Logement-Commerce- Petit Tertiaire**.



Avec le déploiement des nouveaux usages des occupants de logements collectifs, l'entretien et la rénovation des colonnes montantes électriques sont essentiels. La demande est appelée à s'amplifier. Or cet élément des installations électriques nécessite une technicité particulière que **Qualifelec** entend valoriser grâce à sa nouvelle mention.

### Sécuriser, renforcer et adapter les équipements collectifs

En France, 24h sur 24h et 7 jours sur 7, 1,6 millions de colonnes montantes sont en activité.

Avec leur emplacement crucial, entre le point de raccordement au réseau et les points de livraison aux occupants, ces branchements collectifs sont de plus en plus sollicités par les nouveaux usages, ce qui n'est pas sans conséquences sur la sécurité des personnes et des biens.

Différents types de travaux peuvent avoir un impact sur les colonnes montantes : la rénovation totale ou partielle d'un immeuble, la nécessité de fournir une puissance supérieure à celle de l'installation existante avec l'ajout de points de livraison supplémentaires, le déplacement d'ouvrage lié à la modification des lieux. Les interventions sur les colonnes montantes imposent des connaissances et compétences particulières, notamment sur les normes d'installation, les procédures administratives et les règles de sécurité.

Afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage, syndics, bailleurs et copropriétaires, d'identifier les entreprises spécialisées, **Qualifelec** crée une mention spécifique **Colonnes Montantes**, liée à la qualification **Installations Electriques- Commerce- Petit Tertiaire**.

### Une mention pensée avec l'ensemble des acteurs

**Qualifelec** a sollicité toutes les parties impliquées dans les travaux sur les branchements collectifs pour élaborer les exigences permettant l'attribution de la mention **Colonnes Montantes**, Ainsi, les éléments de formation indispensables, le matériel à posséder, les références et les justificatifs à fournir ont été déterminés en concertation avec Enedis, Formapelec, la CSEEE et la Ville de Paris.

**Qualifelec** entend, également, accompagner les organismes de formation dans la création de leur référentiel de formation pour la modification ou la rénovation des colonnes montantes. Seules les formations délivrées par un organisme accrédité par **Qualifelec** seront recevables pour prétendre à la mention. Dès lors, les entreprises seront assurées que ces formations accréditées, suivies par leurs équipes, les conduiront bien vers la qualification.

Par ailleurs la Ville de Paris, reconnaissant la solidité du dispositif de qualification des entreprises du génie électrique et énergétique de **Qualifelec** et l'expertise de ses comités de qualification, nous a confié la validation du savoir-faire nécessaire à la rénovation de cette partie essentielle du réseau de distribution de l'électricité. D'ici la fin de l'année, la Ville de Paris exigera la mention Colonnes Montantes de **Qualifelec**, pour toute intervention sur des installations relevant de sa responsabilité.

**Qualifelec** confirme, ainsi, son rôle d'interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage en lui permettant de recourir à des professionnels aux compétences reconnues. Fidèle à sa vocation, **Qualifelec** valorise les compétences spécifiques des entreprises du génie électrique et énergétique et met à disposition de la maîtrise d'ouvrage un signe supplémentaire de fiabilité et d'excellence.